



Le 26 février 2016 à AUBIERE

Le nom de la Sénatrice ou du Sénateur  
Adresse

Lieu et date,

Madame la Députée, Monsieur le Député,

**Syndicat des  
Apiculteurs du  
Puy-de-Dôme**

9, bis rue de Romagnat  
63170 AUBIERE

04 73 26 92 20  
contact@apiculteurs63.fr  
apiculteurs63.fr

Lors de l'examen en première lecture du projet de loi biodiversité le 19 mars 2015, l'Assemblée Nationale a enfin voté pour une interdiction rapide des néonicotinoïdes. Les apiculteurs ont salué cette décision politique courageuse. Malheureusement, pliant sous l'influence de lobbies de l'industrie chimique toujours aussi puissants<sup>1</sup>, les sénateurs ont récemment supprimé cette disposition fondamentale du projet de loi. Il vous revient donc la responsabilité de restaurer cette mesure.

Dès le mois de mars prochain, vous allez à nouveau devoir prendre vos responsabilités devant le peuple français très attentif à ce que sera votre décision. Une enquête IPSOS de 2011 a montré que 88% des Français sont informés de la disparition massive des abeilles et que 81% d'entre eux sont conscients que les pesticides en sont la première cause.

Bien sûr, vous avez entendu et entendrez encore tel ou tel expert nier l'impact catastrophique des néonicotinoïdes. Il en fut ainsi de tous les grands enjeux comme l'amiante ou le tabac ou plus récemment, le changement climatique, dont la société a enfin pris la mesure, notre pays en tête, grâce à la réussite de la COP 21. Les nombreuses alertes de la communauté scientifique concernant l'impact de cette classe d'insecticides systémiques sont parfois encore contestées alors qu'elles font pourtant aujourd'hui l'objet d'un large consensus scientifique (voir pièce jointe).

Malgré cela, ce sujet ne semble pas être suffisamment pris au sérieux par bon nombre de parlementaires. En effet, nous déplorons que certains d'entre vous s'expriment sur le sujet en disant que la France ne peut pas retirer les néonicotinoïdes en invoquant diverses raisons : Europe, rendements agricoles, etc. C'est tout simplement faux. **La France, sur son sol, peut et doit interdire les produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes. Et vous, représentant de la Nation, en avez le pouvoir.** Nous vous invitons fermement à en lire la démonstration dans la pièce jointe.

**Syndicat des  
Apiculteurs du  
Puy-de-Dôme**

9, bis rue de Romagnat  
63170 AUBIERE

04 73 26 92 20  
contact@apiculteurs63.fr  
apiculteurs63.fr

Le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme, vous demande donc solennellement de réintégrer l'interdiction des produits à base de néonicotinoïdes dans le projet de loi biodiversité. **Comme tous nos concitoyens, conscients des enjeux que représente la survie des abeilles et ulcérés par l'insoutenable impuissance des politiques dans ce dossier depuis des années**, nous serons particulièrement attentifs à votre positionnement sur le sujet et soyez assuré que nous la communiquerons largement au grand public par l'entremise des médias.

L'intérêt général, la protection des abeilles, la santé de nos enfants doivent, eux et eux seuls, guider votre décision. Nous restons à votre disposition pour tout échange. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de recevoir, **Madame la Députée, Monsieur le Député**, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Gabriel Pagès

Président du Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme

